

Procès-verbal du conseil municipal de Séranvillers-Forenvilte du 18 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-huit mars à 20 heures,
Le Conseil Municipal, s'est réuni dans la salle communale.

Présents : MM. - Jean-Pierre CHRZAN - François-Xavier LENOTTE - Frédéric DESMEE - Vincent BUISSART - Mmes Marie-Bernadette BUISSET LAVALARD - Sophie CORREIA

Absent excusé : Rosa MARTIN - Marie-France BRUNEAU - Olivier CANONNE - Guy BRIDAULT

Procuration : Rosa MARTIN à Sophie CORREIA - Olivier CANONNE à François-Xavier LENOTTE
– Marie-France BRUNEAU à Vincent BUISSART

Monsieur Frédéric DESMEE est nommé secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 18/02/2022

Le procès-verbal de la réunion du 18 février 2022 est adopté à l'unanimité.

I – Approbation du Compte administratif et du compte de gestion 2021

Délibération n° 0004_2022

Mr DESMEE et Mme le Maire présentent le compte administratif distribué aux membres du conseil municipal.

Les élus sont informés que le compte de gestion relatif au budget susnommé, dressé par M. HODENT, Trésorier de Cambrai municipale et Hospitalier apparaît conforme en tout point au compte administratif 2020 de ce même budget.

Après lecture des documents budgétaires, le bilan de l'exercice 2021 s'établit ainsi :

Section de Fonctionnement	Montants
Recettes	217 329,17 €
Dépenses	159 158,31 €
Résultat de l'exercice	58 233,86 €
Excédent reporté N-1	185 631,68 €
Résultat de l'exercice	243 865,54 €
Section d'Investissement	
Recettes	101 539,80 €
Dépenses	75 940,51 €
Résultat de l'exercice	- 25 599,29 €
Excédent reporté N-1	97 216,74 €
Résultat de l'exercice	71 617,45 €
Excédent de l'exercice	315 482,99 €
Reste à réaliser	0 €
Résultat de clôture	315 482,99 €

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, le Conseil Municipal :

-APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion 2021 ;

-APPROUVE à l'unanimité le compte administratif 2021, hors de la présence du Maire.

II – Renouveaulement de la convention de mise à disposition d'un agent du CDG59 pour une mission de délégué à la protection des données

Délibération n° 0005_2022

Madame le Maire demande si le conseil est d'accord.

Adopté à l'unanimité.

III – Questions diverses

TOITURE ECOLE

La subvention sollicitée s'élève à 35% du montant prévisionnel total au lieu de 45%. La commission des travaux décidera rapidement des suites à donner.

CALENDRIER

- Mercredi 23 mars : opération « Mars Bleu » pour la prévention contre le cancer colorectal,
- Bureau de vote les 10 et 24 avril (élections présidentielles).

TERRE DES JEUX 2024

Activité Tir à l'arc sur la commune le samedi 18 juin. La journée pourrait être complétée par d'autres évènements festifs et sportifs.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Mme La Maire déclare la session close.

La séance est levée à 22h.